

Sommaire

- 1) Des enjeux nationaux et internationauxp 2
- 2) La mesure de l’empreinte carbone des portefeuilles du Groupep 4
- 3) Les engagements du Groupe dans la lutte contre le réchauffement climatiquep 6

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco –
SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



1) Des enjeux nationaux et internationaux

L'article 173 de la Loi de Transition Énergétique

Soucieux de s'inscrire dans les meilleures pratiques en termes de lutte contre le réchauffement climatique, le Groupe CRC a décidé de mesurer, dès 2017, l'empreinte carbone de l'ensemble de ses portefeuilles de valeurs mobilières.

Au regard de ces mesures, le Groupe a souhaité se doter d'une politique climat visant à contribuer, par les investissements, et dans le cadre des valeurs et des missions du Groupe, aux objectifs de réduction des émissions carbone. Cette politique précise également les investissements pouvant être déployés en vue de participer à des activités de décarbonisation, et le cas échéant les désinvestissements d'activités nuisibles, et ce en cohérence avec la politique ESG du Groupe.

Les travaux menés par les commissions financières du Groupe CRC se sont appuyés sur des constats particulièrement inquiétants :

- La température moyenne annuelle a déjà augmenté de 0,85 °C depuis 1880 et pourrait croître jusqu'à près de 5°C d'ici à 2100 ;
- Plus de 90% de l'énergie due au réchauffement climatique est stockée dans les océans ;
- L'océan Arctique pourrait être libre de glace avant le milieu du 21e siècle et les glaciers de montagne continueront à fondre ;
- Le niveau de la mer s'est élevé de 0,19 mètre au cours de la période 1901-2010 ;
- Le GIEC¹ prévoit une hausse probable de 26 à 82 cm d'ici à 2100 ;
- Les concentrations de CO2 liées à l'homme ont augmenté de 40% depuis 1750 et de 20% depuis 1958.

Le Groupe CRC a souhaité s'inscrire dans les pas de l'accord de Paris :

Le premier accord universel pour le climat a été approuvé à l'unanimité par les 196 délégations (195 États + l'Union Européenne), le 12 décembre 2015. Cet accord engage les signataires dans un processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il confirme également l'objectif central de contenir l'augmentation de la température moyenne en-deçà de 2 degrés Celsius, et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 degré Celsius, afin de réduire les risques et les impacts liés aux conséquences du changement climatique.

Le Groupe CRC a choisi, fort de ces constats et travaux, de s'inscrire pleinement dans la démarche ainsi engagée et de soutenir les objectifs ainsi définis.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Le Groupe, au-delà de la mesure de l’empreinte carbone de l’ensemble de ses portefeuilles de valeurs mobilières, a ainsi décidé de formaliser, au sein des présentes, sa politique climat et ses engagements dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La politique ESG du Groupe CRC, et sa déclinaison sur le climat

Le Groupe CRC a formalisé sa politique de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. A ce titre, et dans un contexte marqué par la lutte contre le réchauffement climatique et, plus globalement le respect des ressources naturelles, les valeurs du Groupe mises en exergue sur l’axe « Environnement » sont les suivantes :

- Préservation de l’environnement et aménagement durable des territoires ;
- Assumer ses responsabilités en matière d’environnement ;
- Prise en compte de l’environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique dans la stratégie de l’entreprise.

Ces valeurs sont déclinées dans les principes suivants :

- Lutte contre le changement climatique, maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et adaptation à ses effets ;
- Limitation de la perte de biodiversité et de la déforestation ;
- Encouragement de la mise au point et de la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement ;
- Politique de réduction du volume et de la toxicité des déchets rejetés et maîtrise de la consommation d’eau ;
- Développement de l’éco efficacité des processus de fabrication comme des produits eux-mêmes, efforts mis en œuvre pour favoriser et développer des technologies respectueuses de l’environnement et le recours aux énergies renouvelables ;
- Développement et mise en œuvre de normes de haute qualité environnementale et énergétique pour le patrimoine bâti de l’entreprise ;
- Développement de la transparence sur les impacts sanitaires des processus de fabrication et des produits tant sur les salariés, les populations locales que les clients ;
- Encouragement de la mobilité durable ;
- Développement des « emplois verts ».

La politique climat du Groupe CRC s’inscrit dans le respect de ces valeurs et principes.

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d’un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



2) La mesure de l’empreinte carbone des portefeuilles du Groupe

Définition

Quelle est l’exposition d’un portefeuille aux entreprises émettrices de carbone ?

L’empreinte carbone est observable mais difficilement mesurable. Cette variable se mesure donc indirectement, notamment au travers de l’intensité carbone qui permet de répondre à la question posée. Comme cette mesure est une moyenne pondérée des émissions carbone par le chiffre d’affaires des entreprises, elle est robuste aux différents types de sociétés et aux différentes classes d’actifs.

Périmètre

Le Groupe a décidé de mesurer l’empreinte carbone de l’ensemble de ses portefeuilles de valeurs mobilières (scope 1 et 2, mesures directes et indirectes).

Définition des émissions carbone :

- Scope 1 : émissions directes.
- Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques.
- Scope 3 : autres émissions indirectes.

Les méthodologies de calcul du scope 3 ne faisant pas, à ce jour, l’objet d’une méthodologie commune ou constante.

Méthodologie de calcul

Score Intensité Carbone = $\sum_n \frac{P_i \times E_i}{CA_i}$ [(Poids du Portefeuille) \times (Emission Carbone de l’entreprise liée au titre) / (CA entreprise liée au titre)]

Le score d’intensité carbone est défini par la moyenne pondérée des ratios émission de CO2 (tonnes)/CA (chiffres d’affaires, M€) de chaque titre composant le portefeuille.

Ce score mesure l’exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone sur les scopes 1 et 2. Ces données ne prennent donc pas en compte la totalité des émissions induites par l’entreprise, notamment celles provoquées en aval par l’usage des produits et services commercialisés ou en amont par les fournisseurs.

Cette métrique a l’avantage de fonctionner pour les portefeuilles comprenant des émetteurs obligataires.

► Nous contacter

0262 900 100*

*prix d’un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis rue Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



Interprétation de l’empreinte carbone

Le score « Intensité Carbone » constitue une mesure absolue d’un poids de CO2 (tonnes) par CA (chiffres d’affaires) émis par les entreprises présentes dans le portefeuille.

Pour pouvoir interpréter ce résultat, il est possible de le comparer au score d’un autre portefeuille ou d’un indice de référence, et surtout d’en observer la dynamique.

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d’un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



3) Les engagements du Groupe CRC dans la lutte contre le réchauffement climatique

Les objectifs du Groupe

En l'absence de consensus sur la manière dont l'empreinte carbone des portefeuilles doit être évaluée, le Groupe CRC ne s'est pas fixé d'objectifs globaux de réduction des émissions carbone de ses portefeuilles. Toutefois, et dans le cadre des objectifs de la COP 21², une réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles du Groupe doit être mesurable dans les années qui viennent. L'évolution de la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles du Groupe permettra de fixer et de moduler, le cas échéant, des objectifs quantifiés.

Le Groupe souhaite ainsi s'inscrire pleinement dans le cadre des objectifs internationaux, en comparant notamment l'empreinte carbone de ses portefeuilles à des indices de référence et en assumant pleinement son rôle d'investisseur responsable.

L'engagement actionnarial du Groupe

Si la gestion des valeurs mobilières est entièrement déléguée, le Groupe exige des sociétés de gestion délégataires un dialogue régulier avec les sociétés et émetteurs détenus au sein des portefeuilles du Groupe, et notamment sur les thématiques liées au climat et à la transition énergétique. Le Groupe exige ainsi de ses sociétés de gestion un dialogue régulier avec les directions générales et directions financières des entreprises, notamment sur leurs objectifs fixés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur les moyens mis en œuvre. Le Groupe exige également de ses sociétés de gestion une implication forte lors des Assemblées Générales et par l'exercice des droits de vote, en vue de soutenir ces objectifs en matière de transition énergétique et écologique.

Les désinvestissements d'activités nuisibles

Le Groupe CRC a décidé de ne pas pratiquer d'exclusion sectorielle, et de favoriser les comportements vertueux, quel que soit le secteur, en matière de réduction des émissions carbone.

Le Groupe agit ainsi en faveur d'une diminution progressive de l'empreinte carbone de ses portefeuilles, en évaluant les risques et en favorisant les bonnes pratiques au sein de ses portefeuilles, et en orientant une partie de ses investissements vers des projets liés à la transition énergétique et écologique.

Les investissements en vue de participer à des activités de décarbonisation

Au-delà de la diminution progressive de l'empreinte carbone de ses portefeuilles, le Groupe étudie régulièrement des opportunités d'investissement sur les thèmes suivants :

² Conférence de Paris de 2015 sur le climat

- Energies renouvelables et technologies innovantes ;
- Efficience énergétique ;
- Nouvelles normes thermiques ;
- Amélioration de la gestion de l'eau et des déchets ;
- La protection de la biodiversité ;
- Les transports propres.

L'analyse de l'impact énergétique et environnemental est couplée à l'analyse aussi bien des perspectives de rendement que de l'ensemble des risques en portefeuille.

Le Groupe étudie également tout support pouvant favoriser les investissements à impact positif, et notamment les obligations « vertes » ou des projets d'infrastructures, dont le produit des levées de fonds est destiné à financer des projets de décarbonisation.

Les critères de sélection des gérants et produits d'investissement

Les sociétés de gestion sont mandatées pour offrir une performance financière et « ESG », dans le cadre des limites et budgets de risques formellement imposés. À ce titre, elles s'engagent à mettre en œuvre la politique climat préparée par le Groupe CRC aux classes d'actifs et aux univers correspondant à leurs mandats et à appliquer, le cas échéant, la politique en matière de droits de vote du Groupe CRC. Elles rendent compte de la mise en œuvre de leur gestion et de l'application de la présente politique par un reporting, au moins annuel, aux Commissions financières.

Par ailleurs, le processus de sélection de partenaires et de véhicules d'investissement du Groupe comporte notamment l'analyse de la capacité des gestionnaires à intégrer les objectifs et les critères ESG et climat du Groupe dans leurs processus de gestion ainsi que la mise en œuvre d'une politique en matière de droits de vote cohérente. Cette analyse est complétée par la revue des portefeuilles sous-jacents, et notamment des portefeuilles d'investissements en immobilier ou en infrastructures, qui doivent également s'inscrire pleinement dans le respect de ces critères et objectifs.

Enfin, le Groupe a décidé, fin 2018, d'intégrer, au sein du fonds Bourbon MultiFacteurs, fonds dédié à la CRR, un filtre carbone pour la poche actions afin de tenir compte des risques spécifiques liés aux enjeux environnementaux et de gouvernance, et favoriser une moindre empreinte carbone. Des mesures d'impact seront menées dès l'année 2019.

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com

